

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 1^{er} avril 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

ADMINISTRATION

106-04-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

107-04-19

SÉANCE ORDINAIRE DU 2019-03-04

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

108-04-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-03-11

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019.

ADOPTÉE

109-04-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2019.

ADOPTÉE

110-04-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-03-25

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 mars 2019.

CORRESPONDANCE

- De Mme Geneviève Guilbault, Ministre de la Sécurité publique conjointement avec Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance concernant la préparation à la crue printanière 2019 ainsi que de Mme Janique Lebrun, directrice régionale au ministère de la Sécurité publique, une autre correspondance concernant les diverses procédures de préparation aux crues printanières possibles, rappelant que les municipalités sont responsables d'assurer la sécurité des citoyens sur leur territoire.
- De Mme Diane Lebouthillier, députée de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, une correspondance concernant les divers engagements du gouvernement envers les municipalités canadiennes, indiqués dans le budget fédéral 2019-2020 déposé le 19 mars 2019.
- De Mme Lise Castilloux, maire de la Municipalité de Caplan, copie d'une correspondance adressée au préfet de la MRC de Bonaventure, désirant que le dossier de préfet au suffrage universel soit analysé par la MRC.
- De l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, un relevé de versement indiquant qu'une somme de 12 000 \$ sera versée à la Ville, suite à la demande de soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres.

- De la Société d'habitation du Québec, copie du rapport d'approbation des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond.
- Du ministère de la Famille un avis de versement d'un montant de 9 360 \$, représentant une subvention pour le camp de jour 2019.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de mars 2019.

111-04-19

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent trente mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante cents (630 972,50 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

112-04-19

PROCLAMATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

Considérant que le thème « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI - DÉMARCHES DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

Considérant que le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

Considérant que le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

Considérant que le Programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale pour s'assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

Considérant que les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

Considérant que le Programme Village-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

Considérant la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

Considérant qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

Considérant les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

Considérant que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

Considérant que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De demander au Ministre responsable de la Gaspésie ainsi qu'au Ministre des Transports, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

ADOPTÉE

114-04-19

DEMANDE DE RÉVISION BUDGÉTAIRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND

Considérant la demande de révision budgétaire 2019 déposée par la Société d'habitation du Québec concernant l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter la demande de révision telle que déposée par la Société d'habitation du Québec à l'effet d'augmenter le déficit d'exploitation 2019 approuvé pour l'Office municipal d'habitation de New Richmond qui passera de 36 208 \$ à 37 507 \$.

ADOPTÉE

115-04-19

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - PÉLERINAGE TERRE ET MER, GASPÉSIE-LES-ÎLES

Considérant la demande d'autorisation de passage sur le boulevard Perron, de la Villa des Caps Noirs jusqu'au site de la Pointe Duthie, déposée pour la 14e édition du pèlerinage Terre et Mer Gaspésie-Les-Îles qui se tiendra le 15 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le passage des marcheurs sur le boulevard Perron, de la Villa des Caps Noirs jusqu'au site de la Pointe Duthie, et ce, pour la 14e édition du pèlerinage Terre et Mer Gaspésie-Les-Îles, le 15 juin 2019.

ADOPTÉE

ENTENTE INTERMUNICIPALE - PROJET DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

SERVICE DES LOISIRS

116-04-19

RALLYE BAIE-DES-CHALEURS 2019 - FÊTE FAMILIALE DU 28 JUIN 2019

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs se tiendra du 28 au 30 juin 2019;

Considérant que le Conseil municipal souhaite tenir une fête familiale le 28 juin 2019 sur le boulevard Perron Ouest, face à l'hôtel de ville, de 10 h à 21 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De fermer le boulevard Perron Ouest, entre la 5e Rue et le Carrefour Baie des Chaleurs, le vendredi 28 juin 2019, pour la tenue d'une fête familiale dans le cadre des activités du Rallye auto Baie-des-Chaleurs, et ce, de 10 h à 21 h.

ADOPTÉE

117-04-19

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET DE SKI DE FOND -
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Considérant le projet instauré par le Club de ski de fond de New Richmond pour la construction d'un nouveau chalet de ski de fond sur le site de la Pointe Duthie pour les utilisateurs;

Considérant les propositions reçues d'architectes pour la confection de plans et devis pour ledit projet;

Considérant que le Club a obtenu des promesses de contributions financières d'une valeur de 41 000 \$ auprès de divers organismes publics et privés;

Considérant que le Club a peu de moyens pour faire effectuer ces travaux préparatoires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser un paiement au montant de 4 960 \$, taxes en sus, à la firme Bang architecture pour la confection des plans et devis pour le projet de construction d'un nouveau chalet de ski de fond qui sera situé sur le site de la Pointe Duthie.

ADOPTÉE

URBANISME

118-04-19

**RÈGLEMENT 1089-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN
D'AJOUTER DES USAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES ZONES IC.4, IC.5, IC.6, IC.8,
IC.9 ET IC.10 - ADOPTION**

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'ajout d'usages supplémentaires dans les zones Ic.4, Ic.5, Ic.6, Ic.8, Ic.9 et Ic.10, portant le numéro 1089-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans les zones Ic.4, Ic.5, Ic.6, Ic.8, Ic.9 et Ic.10, lequel est identifié sous le numéro 1089-19.

ADOPTÉE

119-04-19

**RÈGLEMENT 1090-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13
(MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS 35) -
ADOPTION**

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la modification des usages autorisés de la grille de spécifications 35, portant le numéro 1090-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Modification des usages autorisés de la grille de spécifications 35), lequel est identifié sous le numéro 1090-19.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1091-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE RUR.10 - 412, BOULEVARD PERRON OUEST)

120-04-19

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à l'usage conditionnel dans la zone Rur.10, portant le numéro 1091-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Rur.10 - 412, boulevard Perron Ouest), lequel est identifié sous le numéro 1091-19.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1091-19 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Rur.10 - 412, boulevard Perron Ouest), sera adopté à une séance ultérieure.

121-04-19

RÈGLEMENT 1095-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE RA.6 - 242, BOULEVARD PERRON OUEST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels, portant le numéro 1095-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ra.6 - 242, boulevard Perron Ouest), lequel est identifié sous le numéro 1095-19.

ADOPTÉE

122-04-19

RÈGLEMENT 1096-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE CV.4 - 115, BOULEVARD PERRON OUEST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels, portant le numéro 1096-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Cv.4 - 115, boulevard Perron Ouest), lequel est identifié sous le numéro 1096-19.

ADOPTÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

123-04-19

205, AVENUE TERRY-FOX

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 205, avenue Terry-Fox :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que la hauteur maximale du bâtiment accessoire soit de plus de 4,5 mètres, sans jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 4 mars 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 février 2019;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 205, avenue Terry-Fox, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

124-04-19

LOT 6 271 035 - RANG 3 EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 271 035 situé sur le Rang 3 Est :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment principal présente une déviation de plus de 2° par rapport à une ligne parallèle à la rue, soit 16°.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 7 mars 2019;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 février 2019;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le lot 6 271 035 situé sur le Rang 3 Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

125-04-19

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant qu'un poste est présentement vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De nommer M. Denis Leblanc à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

126-04-19

BALAYAGE DES RUES

Considérant l'appel d'offres transmise pour le balayage des rues 2019;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Taux horaire (120 heures)	Entreprises G. Couture & Fils	Transport Cormier & Fils
Option 1 (avec opérateur) Taux horaire	138,90 \$	160,00 \$
Montant total (taxes incluses)	19 164,03 \$	22 075,20 \$
Option 2 (sans opérateur) Taux horaire	108,00 \$	250,00 \$
Montant total (taxes incluses)	14 900,76 \$	34 492,50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Entreprises G. Couture et Fils, option 2, pour le balayage des rues 2019, au montant de 14 900,76 \$, taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

127-04-19

**RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-8 ET DES CONDUITES AFFÉRENTES
- AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 5**

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement no. 5 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 28 373,40 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 28 mars 2019. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1061-18.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

128-04-19

COMPÉTITION DE POMPIERS - AUTORISATION D'UTILISATION

Considérant que la Ville de New Richmond recevra la 10e édition de compétition amicale de pompiers lors de la fin de semaine du 16 au 18 août 2019;

Considérant que l'Association des pompiers volontaires a déposé une demande à l'effet d'utiliser le terrain aménagé du côté Nord de l'aréna comme terrain de camping pour les compétiteurs ainsi que l'accès aux douches dans les chambres de joueurs de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'utilisation du terrain aménagé du côté Nord de l'aréna comme terrain de camping pour les compétiteurs qui prendront part à la 10e édition de compétition amicale de pompiers qui se déroulera lors de la fin de semaine du 16 au 18 août 2019. L'accès aux douches dans les chambres de joueurs de l'aréna est également autorisé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable demande si la Ville pourrait publier dans le journal l'Informateur un article afin de sensibiliser les citoyens à la préservation de l'eau potable.

Un citoyen souligne qu'il semble y avoir un problème de drainage au carrefour giratoire.

Un citoyen demande des précisions sur le bâtiment de l'ancien hôtel New Richmond. Son état de désuétude affecte le paysage ainsi que l'image de la Ville. S'il y a une possible destruction à venir, il suggère que ce serait peut-être une bonne pratique pour les pompiers.

Une citoyenne tient à offrir de sa part ainsi que de tous les citoyens de la Ville, ses sympathies au conseiller Jean-Pierre Querry pour la perte de sa mère.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 29.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière